



BAD CLUB LISLOIS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1- OBJET

Le règlement intérieur complète les statuts associatifs du Bad Club Lislois. Tout adhérent ou représentant légal pour les mineurs doit prendre connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation en affichage libre au gymnase, sur le site du club : <http://www.badclublislois.info/> ou sur Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Bad-club-lislois/424328290991672>

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter ce règlement. L'adhésion au club vaut acceptation de celui-ci.

2- COTISATION

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

L'inscription comprend la licence et l'assurance de la Fédération Française de Badminton et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en loisir ou en compétition et la fiche d'inscription. La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Les mineurs de l'année précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription.

3- PÉRIODE D'ESSAI

Pour des raisons d'assurance et de sécurité, l'accès à la surface de jeu est strictement réservé aux membres du club dont la cotisation est à jour. Cependant, toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sous réserve de l'autorisation du représentant du club présent sur cette séance. 2 séances pour les adultes et 2 séances sont accordées. Au-delà, si la personne souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Pendant les séances d'essais, le club décline toute responsabilité en cas d'incident.

4- CRÉNEAUX ET DÉROULEMENT DU JEU LIBRE

Le club est ouvert :

- Mini-Bads (2012 et +)=> le Mardi de 17h45 à 18h30
- Poussins et Benjamins 1 (2011 à 2009)=> le Mardi de 18h15 à 19h15
- Benjamins 2 et Minimes (2008 à 2006)=> le Lundi de 19h à 20h
- Cadets et Juniors (2005 à 2002)=> le Jeudi de 19h à 20h30
- Adultes Loisirs => le Mardi de 19h15 à 22h et le Jeudi de 20h à 22h
- Adultes Compétiteurs => le Lundi de 20h à 21h30 et les deux créneaux loisirs du Mardi et Jeudi

Lors des séances loisir, le joueur respecte les temps de jeu, à savoir : **1 set gagnant de 21 points**. En fin de match, le terrain est libéré rapidement. **En cas de surnombre, les matchs en simple sont interdits.**

5- MATÉRIEL

a) Tenue

Une tenue de sport correcte et une paire de chaussures de salle, dont les semelles sont propres et ne marquent pas le sol, sont requises pour accéder à la surface de jeu afin de préserver la propreté du gymnase et conformément au règlement intérieur de l'Office Intercommunal des Sports.

b) Raquettes

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt est possible en dépannage et lors des séances d'essais. L'équipement doit être restitué après chaque utilisation. Le test de raquettes de notre fournisseur est possible. La demande doit s'effectuer auprès d'un membre du bureau. Le film protecteur du manche doit rester en place pendant la prise en main. Si le joueur souhaite acquérir le matériel, il doit effectuer la démarche commerciale avec un membre du comité directeur.

c) Volants

Les volants plumes sont à la charge des joueurs. Le club pourra fournir des volants au prix de 17€ la boîte (RSL grade 3) dans la limite des stocks disponibles. Le club met aussi à disposition des volants en plastique BABOLAT. Seuls les membres du bureau sont habilités à distribuer et à effectuer la vente des boîtes de volants et devront quantifier les sorties.

d) Matériel collectif

Chaque membre est tenu de participer à l'installation des courts en début de créneau mais également au rangement du matériel et des volants en fin de séance.

Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et la propreté des lieux et de signaler toute anomalie au Président qui transmettra au gestionnaire de la salle.



6- SÉCURITÉ

Interdiction de fumer dans la salle. Tous les joueurs devront utiliser du matériel adéquat pour la pratique du badminton.

7- INVITÉS

Les joueurs extérieurs au club n'ayant pas de licence fédérale, ni d'adhésion au BCL ne pourront venir que sur invitation exceptionnelle (1 à 2 fois dans l'année, pas plus) **à condition d'en faire la demande directement au président ou vice-président via le mail du club : badclublislois@gmail.com**, avec une décharge à signer obligatoirement auprès d'un membre du bureau. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, notamment l'article 3, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

Les joueurs extérieurs au club ne voulant venir que pendant les vacances scolaires ou plus de 2 fois dans l'année, devront s'acquitter d'une adhésion de 75€ (non licenciés) ou de la somme de 50€ (2ème club), nous n'accepterons plus d'invitations hebdomadaires.

8- VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, l'ouverture du gymnase est proposée selon les disponibilités des responsables du club. L'information sera diffusée aux licenciés par mail ou sur le site internet et Facebook.

9- COMMUNICATION

La consultation du tableau d'information : fermetures/ouvertures exceptionnelles, tournois, événements, entraînements, stages... est possible sur notre site internet ou sur Facebook.

Le licencié autorise le club et le club organisateur de la manifestation à diffuser les photos prises lors des différents événements sportifs auxquels il a été présent (cf. fiche d'inscription).

10- COMPÉTITIONS

Le club peut effectuer l'inscription et l'avance des frais des joueurs aux tournois ou aux compétitions, sous réserve du versement des droits à la personne responsable des inscriptions.

11- JEUNES - RESPONSABILITÉS

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer qu'un représentant du club est présent avant de le laisser dans la salle. De plus, à la fin de la séance, les enfants ne seront plus considérés sous la responsabilité du représentant du créneau horaire. Cependant, aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence d'un parent ou d'un représentant légal.

12- ANIMATIONS

Lors des manifestations organisées par le Club : tournois internes, organisation de Trophées Jeunes sur le département, sorties, ... les membres du club pourront être sollicités par le Comité Directeur afin de participer au bon déroulement de(s) l'activité(s).

13- COMPORTEMENT

a) État d'esprit

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif respectueux de l'adversaire. Tout propos injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilités de remboursement de la cotisation.

b) Vol

Chaque membre est tenu de surveiller ses affaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou de dégradation des biens personnels et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires.

14- MANQUEMENTS ET SANCTIONS

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au moment de son adhésion, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu après délibération du bureau.

Le bureau se réserve le droit, en cas de manquement grave au règlement, d'exclure définitivement le joueur. Le Président pourra interdire au contrevenant l'accès à la surface de jeu. Une exclusion définitive n'entraîne pas le remboursement de la cotisation annuelle.

Le

Signature

(Précédée de la mention lu et approuvé)